Légende - Carte du Bourg - 1/2000e

Zonage PLU

- A - Agricole
- Ae - Agricole Bâtiments d'accueil et d'enseignement
- Ab - Agricole Biodiversité
- Aco - Agricole Corridor Ecologique
- AU1 - A Urbaniser 1
- AU2 - A Urbaniser 2
- Aug - A Urbaniser Equipement Public
- AUe - A Urbaniser Economique
- UL - Urbaine Loisirs
- N - Naturelle
- Nb - Naturelle Biodiversité
- Nco - Naturelle Corridor Ecologique
- NL - Naturelle Loisirs
- UB - Urbaine
- UC - Urbaine Extensions du Bourg
- UCa - Urbaine Extensions du Bourg assainissement individuel
- UCp - Urbaine Extensions du Bourg à vocation paysagère (Magnoloux)
- UE - Urbaine Economique
- UEd - Urbaine Economique - Déchetterie
- Uh - Urbaine Hameaux (La République)
- Nouvelles constructions achevées avant mise à jour du cadastre
- parcelles cadastrales

DENSIFICATION

- Densification à éviter
- Densification limitée
- Densification à exploiter
- Emplacements Réservés
- Bâtiments d'élevage
- 100m Bâtiments d'élevage
- hydrographie
- zones humides

BATI DE LA COMMUNE

- bâti
- OAP

BATIMENTS EMBLEMATIQUES

- Petit patrimoine
- Patrimoine lié à l'eau
- Bâtiments emblématiques
- linéaire commercial

AUTRES ELEMENTS

- A : Recul habitations - B : Recul autres constructions
- Marge de recul
- Entrée d'agglomération

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) est institué sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU de la commune.

1.5 - PLAN DE ZONAGE BOURG

SAINT-GENEST-MALIFAUX
42660



PLAN LOCAL D'URBANISME

1/ 2000e

BEMO Urba & Infra
Développons ensemble votre territoire
2 bis rue des moulins 42700 Firminy Chavanac
bemo-urba-infra@orange.fr
tél 04-77-08-16-17
fax 04-77-05-35-13

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 27 mai 2016

Le Maire,